

**COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres afférents**

Afférents au conseil municipal	<b>11</b>
En exercice	<b>11</b>
Qui ont pris part à la délibération	<b>10</b>

**Séance du 10 Mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire en date du 3 Mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

**Présents :** Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, Mme Rachel GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur René LERAY, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION, Monsieur Simon BERTHELIN, Monsieur Sylvain LE PROVOST

**Absent excusé :** Néant

**Absente :** Madame Sandrine ALMIN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Simon BERTHELIN

**Secrétaire de séance adjoint :** Madame Annie BENION

**Délibération n° 2023-05-01**  
**Approbation du Procès-Verbal de la séance**  
**du Conseil Municipal du 19 avril 2023**

Madame la Maire indique que le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le ou les secrétaires. Selon la jurisprudence, le conseil est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

A ce jour, aucune remarque sur la rédaction du projet de document préalablement transmis aux élus n'est parvenue en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE cette proposition de procès-verbal.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt à la préfecture  
et publication ou notification

Le

Le secrétaire de séance,  
Simon BERTHELIN  
Conseiller Municipal



La Maire,  
Marie-Hélène BERNARD

